

# Conseil Municipal du 29 octobre 2021

## ORDRE DU JOUR :

### Point 1 : Vente logements Finistère Habitat

Suite au dernier conseil, la demande de précision concernant le prix de vente envisagé pour les 4 logements a été faite auprès de Finistère habitat.

Voici la réponse reçue le 25/10/2021

Les prix ne sont pas encore fixés.

Nous attendons d'avoir toutes les autorisations administratives pour procéder à la fixation du prix de vente.

Pour se faire, nous réalisons une étude de marché (prix du marché immobilier) et au regard du patrimoine en vente (âge du patrimoine, typologie), nous fixons les prix de vente. Ceux-ci sont systématiquement en dessous du prix du marché.

Par ailleurs je vous précise que nous avons 2 prix de vente

- Un au profit des locataires occupants
- Un prix tout public (qui est entre 5 et 10 % au-dessus du prix occupant)

Enfin, les frais de notaires sont pris en charge par Finistère Habitat dès lors que le locataire qui achète a une ancienneté de plus de 5 ans dans notre parc social.

IL est décidé à l'unanimité de donner un avis favorable aux conditions précisées par courriel du 24/09/2021.

### Point 2 : Décision Modificative

Afin d'honorer la facture de l'un de nos fournisseurs, il convient de procéder aux écritures suivantes :

Compte	Dépense	Recette
<b><u>Budget général :</u></b>	+5000	
2041632 : SPA- bâtiments et installations		
2135 : installations générales		-5000
<b><u>Budget annexe :</u></b>		
131 : subventions d'équipement		+5000
2156 : matériel spécifique	+5000	

Les écritures suivantes ont donc été autorisées à l'unanimité

### Point 3 : Fonds de concours

Il est proposé d'accepter la première partie du versement de fonds de concours pour 2021 pour la somme de 4729.67€ en attendant de pouvoir présenter les factures pour la somme restante d'environ 17000€.

Le conseil accepte donc la première partie des fonds de concours proposés par la communauté de commune

### Point 4 : Convention PayFIP pour le budget annexe

La convention PAYFIP permettra aux abonnés de pouvoir régler leur facture en ligne.

Il convient donc d'autoriser mr le maire à signer cette convention

Le maire est autorisé à signer la convention autorisant la mise en place de Payfip

### Point 5 : Convention orange

Une convention est arrivée en provenance des services d'Orange concernant l'enfouissement de lignes sur la route de Pleyben.

Il est demandé d'autoriser mr le maire à signer cette convention ainsi que les documents nécessaires à la conclusion de cette affaire.

Le maire est donc autorisé à signer la convention avec Orange.

## Conseil Municipal du 29 octobre 2021

### Point 6 : Participation enfouissement de réseaux électriques

Comme indiqué lors du passage de Mr ROLLAND, des travaux d'enfouissement de lignes électriques et de remplacement de luminaires sont envisagés sur notre commune, il avait été prévu que les devis seraient adressés en mairie afin d'informer les élus des montants et projets. A ce jour, les informations suivantes sont arrivées :

La charge pour la commune sera de 26305.01€ HT soit 31566.01€ TTC :

- L'enfouissement sur le secteur de poulfoan (F.T et Eclairage Public) : 12760.12€ soit 15312.14€ TTC ( 6 luminaires)
- L'enfouissement route de pleyben ( F.T et Eclairage Public) : 13544.89 € HT soit 16253.87€ TTC ( 7 luminaires)

Ce point est ajourné en attente d'un rendez vous avec le représentant du SIECE afin d'obtenir des précisions sur les travaux concernés.

### Point 7 : Mise à jour délibération emprunt

Suite à un retard de retour de document il convient d'autoriser à nouveau Mr le maire à signer tout document nécessaire à l'obtention du prêt proposé par le crédit mutuel dont les spécificités ont été exposées lors du précédent conseil municipal.

Les données du prêt seront reprises comme indiqué sur la proposition de prêt à jour reçue en début de semaine.

Mr le maire est donc autorisé à signer les documents nécessaires à la demande de prêt proposée par le CMB

### Questions diverses

#### Organisation Repas des aînés

Les pass sanitaires seront contrôlés à l'entrée aucune exception ne sera faite.

#### Colis de Noël

Une attention particulière sera apportée à ce que les colis de Noël contiennent des produits locaux.

#### Point école

Suite au conseil du RPI la nouvelle équipe des délégués des parents d'élèves a été désignée.

#### Thèmes à aborder entre autres lors de la visite de Mme la sous préfète le 18 novembre 2021 :

Kaolins,

Toiture de l'église

Démantèlement de la centrale de Brennilis.